

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	21
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : *SYNDICAT DES EAUX DE VERNY*

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : *SIVU*

Compétences liées au service :

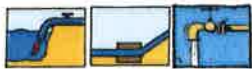
	<i>Oui</i>	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : *BEUX, BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, CHESNY, COIN-LES-CUVRY, COIN-SUR-SEILLE, CUVRY, FLEURY, GOIN, LIEHON, LOUVIGNY, LUPPY, MECLEUVES, ORNY, PAGNY-LES-GOIN, POMMERIEUX, PONTOY, POUILLY, POURNOY-LA-CHETIVE, POURNOY-LA-GRASSE, RAUCOURT, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY-EN-SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY*

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non au 01/01/2015

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en *délégation de service public : affermage*

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2015*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2029*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Analyses, Compteurs eau froide, distribution, élévation, entretien et travaux réseau, extranet collectivités, gestion clientèle, lavage réservoirs, modélisation hydraulique réseau, astreintes, production, radio relève réseau fixe total, recherche fuite, SIG, télégestion, branchements, compteurs sectorisations.*

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert *16 730 habitants* au 31/12/2016 (16 608 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert *6 951 abonnés* au 31/12/2016 (6 806 au 31/12/2015).

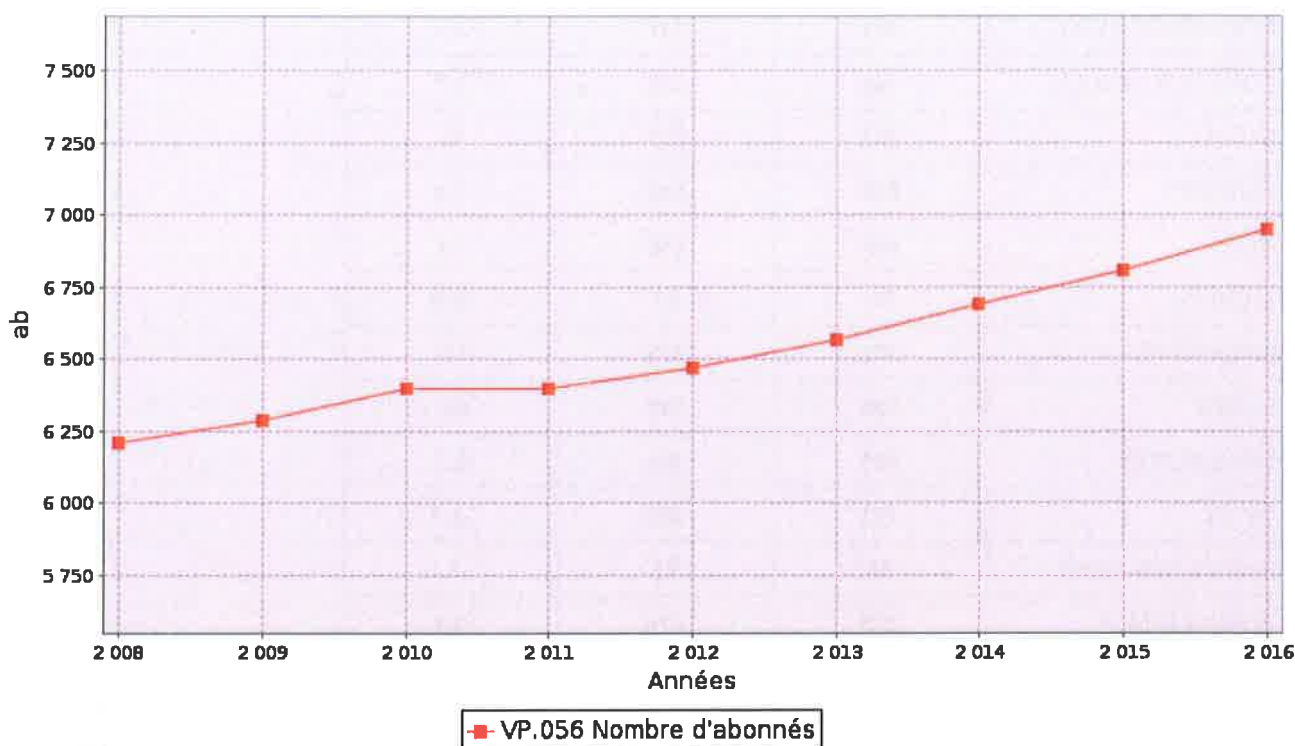
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
BEUX	101	107	5,9
BUCHY	45	44	-2,2
CHEMINOT	317	321	1,3
CHERISEY	126	129	2,4
CHESNY	213	212	-0,5
COIN-LES-CUVRY	301	311	3,3
COIN-SUR-SEILLE	146	150	2,7
CUVRY	333	333	0
FLEURY	519	549	5,6
GOIN	155	166	7,1
LIEHON	51	57	11,8
LOUVIGNY	371	378	1,9
LUPPY	238	240	0,8
MECLEUVES	465	466	0,2
ORNY	154	152	-1,3
PAGNY-LES-GOIN	98	95	-3,1
POMMERIEUX	275	276	0,4
PONTOY	191	206	7,9
POUILLY	285	286	0,4
POURNOY-LA-CHETIVE	255	258	1,2
POURNOY-LA-GRASSE	233	251	7,7
RAUCOURT	115	115	0
SAILLY-ACHATEL	125	126	0,8
SAINT-JURE	130	129	-0,8
SECOURT	87	85	-2,3
SILLEGNY	214	218	1,9
SILLY-EN-SAULNOIS	18	20	11,1
SOLGNE	450	451	0,2
VERNY	654	670	2,4
VIGNY	135	146	8,1
Total	6 806	6 951	2,1 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,26 abonnés/km au 31/12/2016 (28,24 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,41 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,43 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,13 m³/abonné au 31/12/2016. (119,25 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 282 274 m³ pour l'exercice 2016 (330 242 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux en m ³ /an	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	Souterraine	1 051 200 (2 880 m ³ /jour)	330 242	282 274	-14,5
Total		1 051 200	330 242	282 274	-14,5

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



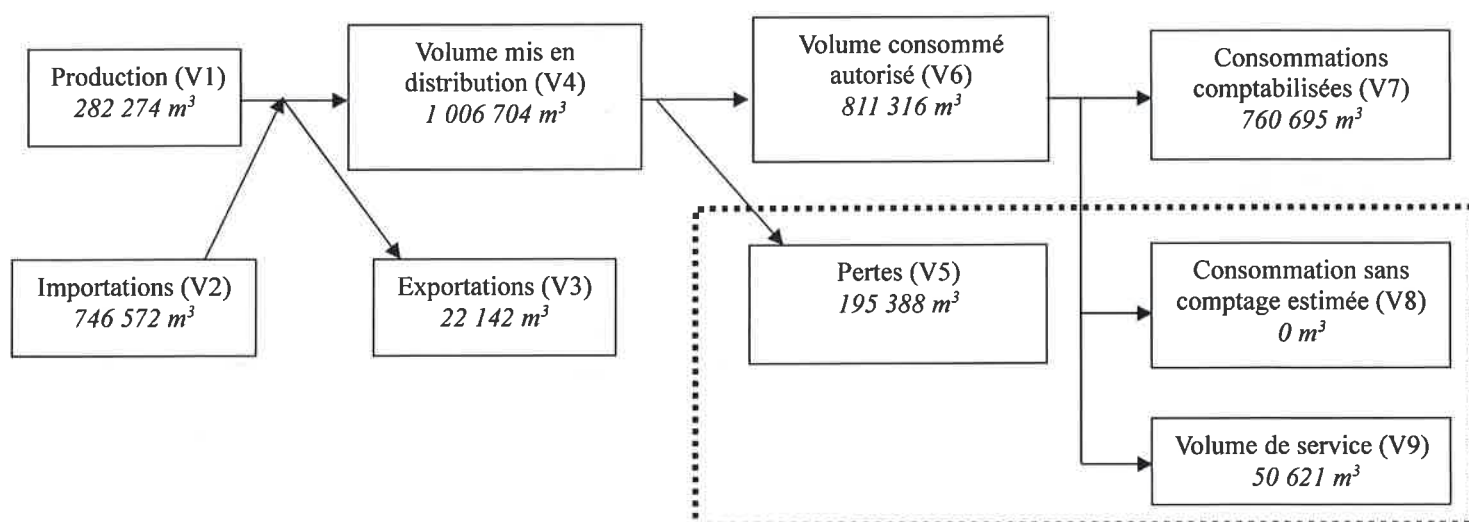
Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : *NON*

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016

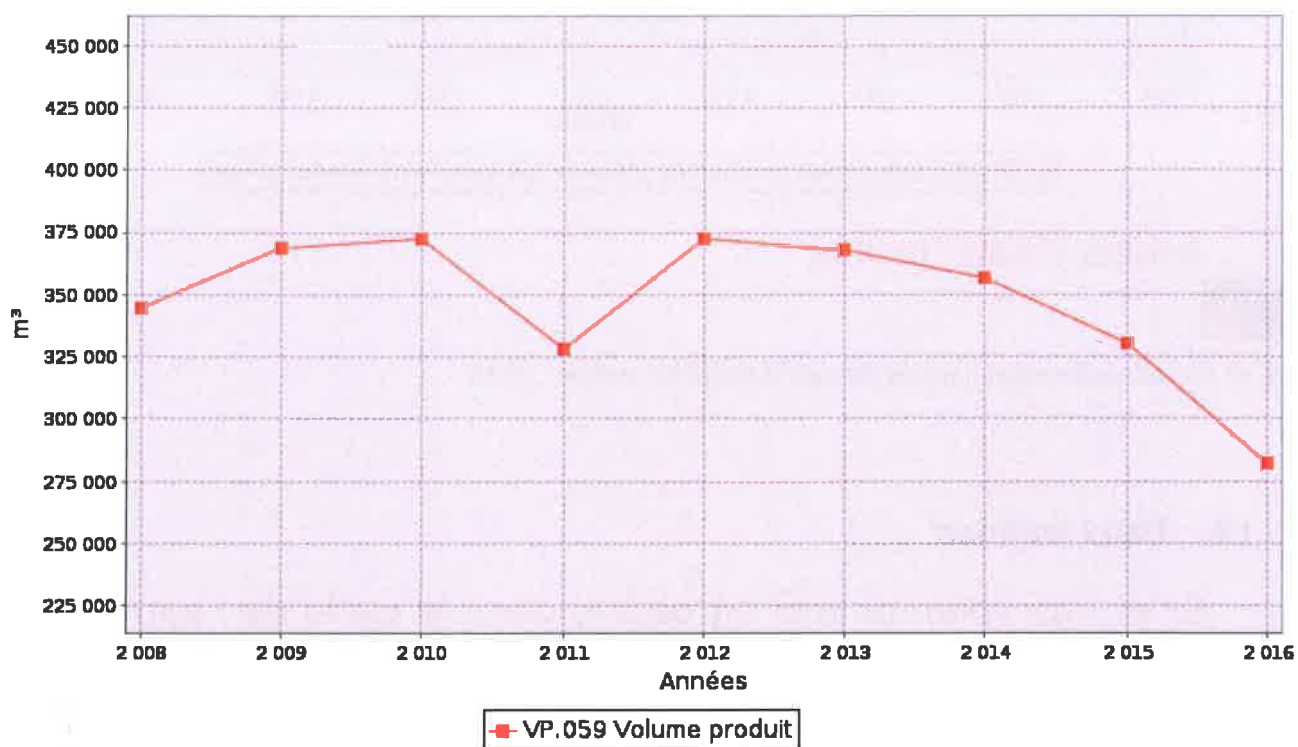


Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

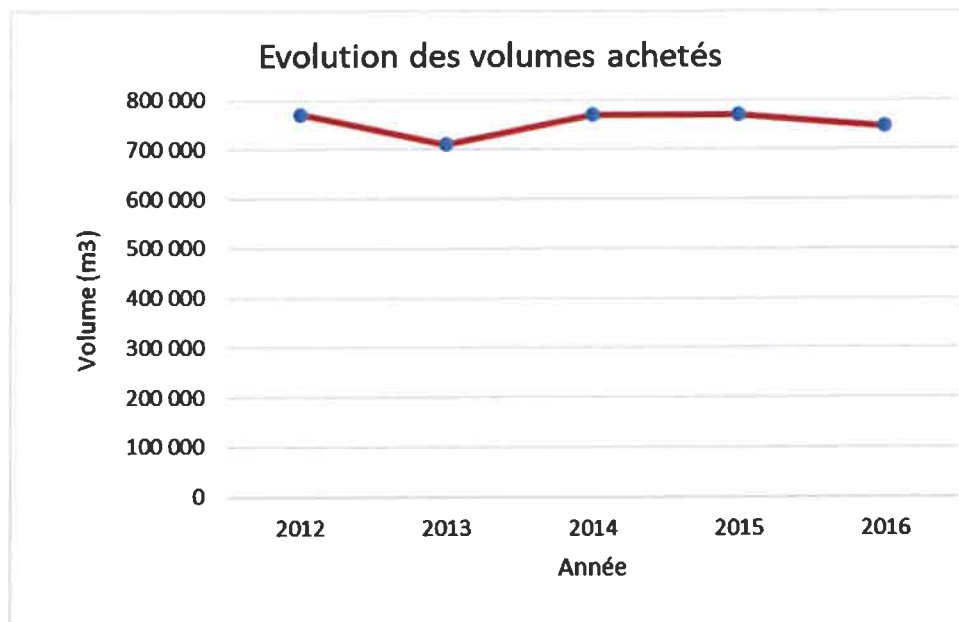
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	330 242	282 274	-14,5 %	
Total du volume produit (V1)	330 242	282 274	-14,5 %	



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
METZ	770 766	746 572	-3,1 %	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	770 766	746 572	-3,1 %	

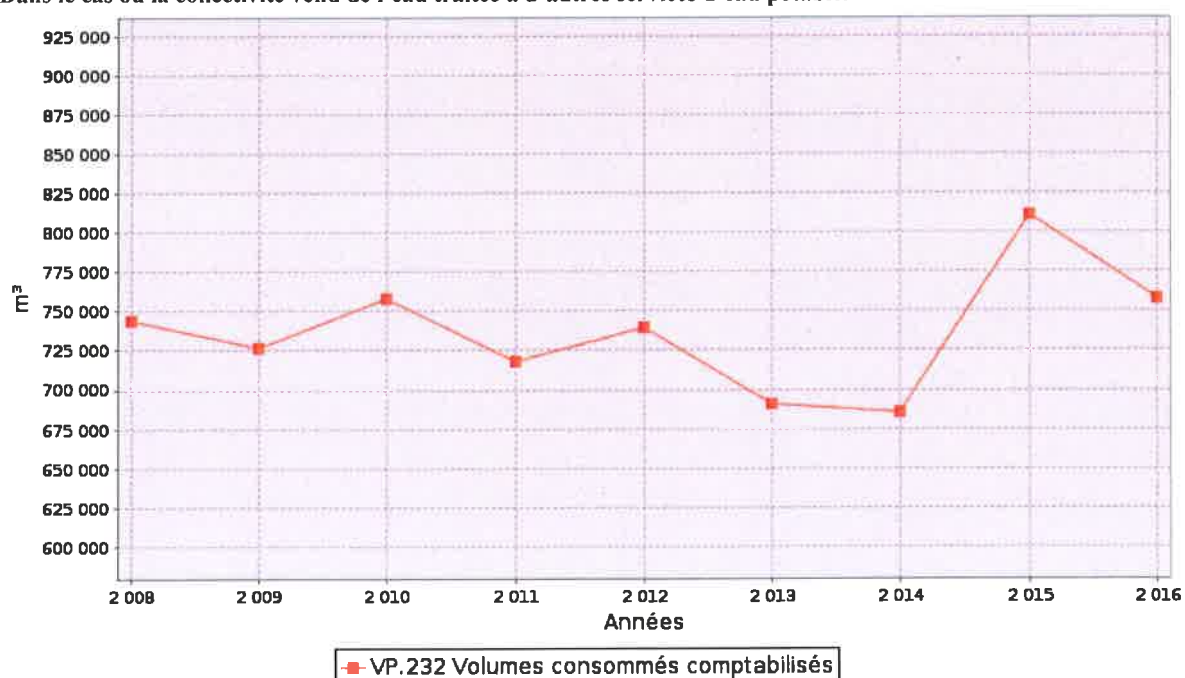


Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Total vendu aux abonnés (V₇)	811 631	758 530	-6,5 %
Service de ARRY et MARIEULLES	23 577	22 142	-6,1 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	23 577	22 142	-6,1 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	44 690	50 621	13%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	772 565	811 316	5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable hors branchement est de *246 kilomètres* au 31/12/2016 (241 au 31/12/2015).

La Longueur du réseau (y compris les branchements) est de 311.40 km au 31/12/2016 (305.61 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0€
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 1000 m ³	0,4001 €/m ³	0,4101 €/m ³
	De 1001 à 1500 m ³	0,3746 €/m ³	0,3840 €/m ³
	De 1501 à 2000 m ³	0,3593 €/m ³	0,3683 €/m ³
	Au delà de 2000 m ³	0,3459 €/m ³	0,3545 €/m ³
Part du délégataire			
Frais d'accès au service (€HT)			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	45,54 €	43,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,1463 €/m ³	1,0951 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,50	5,50
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1122 €/m ³	0,0694 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/06/2014 effective à compter du 01/07/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable

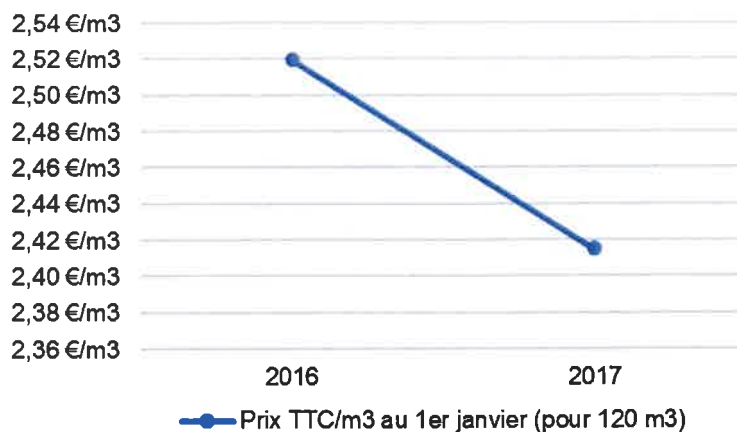
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



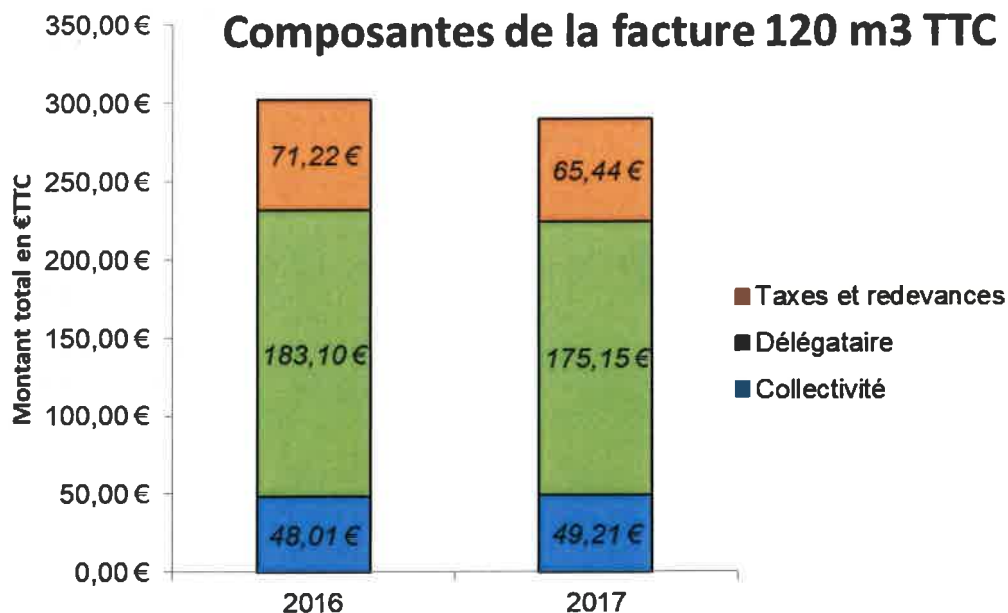
Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0	0	0 %
Part proportionnelle	48,01	49,21	2,5 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	48,01	49,21	2,5 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	45,54	43,74	-3,95 %
Part proportionnelle	137,56	131,41	-4,5 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	183,10	175,15	-4,34 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,46	8,33	-38,1 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0 %
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0 %
Autre :	0,00	0	0 %
TVA %	5,50	5,50	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,46	50,33	-9,2 %
Total	302,33	289,80	-4,14 %
Prix TTC au m³	2,52	2,42	-3,97 %

Evolution de la facture de 120 m3



Composantes de la facture 120 m3 TTC



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 758 530 m³/an (811 631 m³/an en 2015).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 116 955	1 122 102	0,46 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute	23 553	22 685	-3,69 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 1 122 102 € (1 116 955 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	45	0	45	0
Paramètres physico-chimiques	11	2	12	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	81,8 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		oui	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	oui	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	1
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur PI03.2B)	120	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

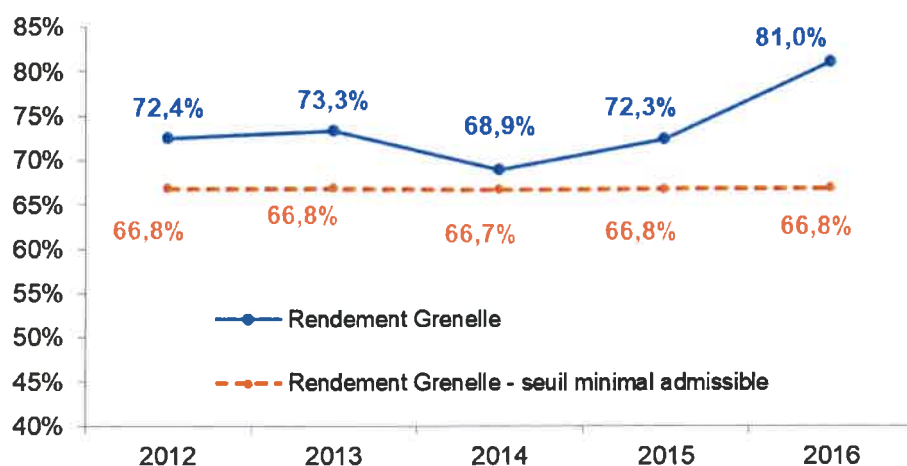
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	72,3 %	81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,04	9,24
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,77	0,75

Evolution du rendement "Grenelle"



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,73 m³/j/km (3,97 en 2015).

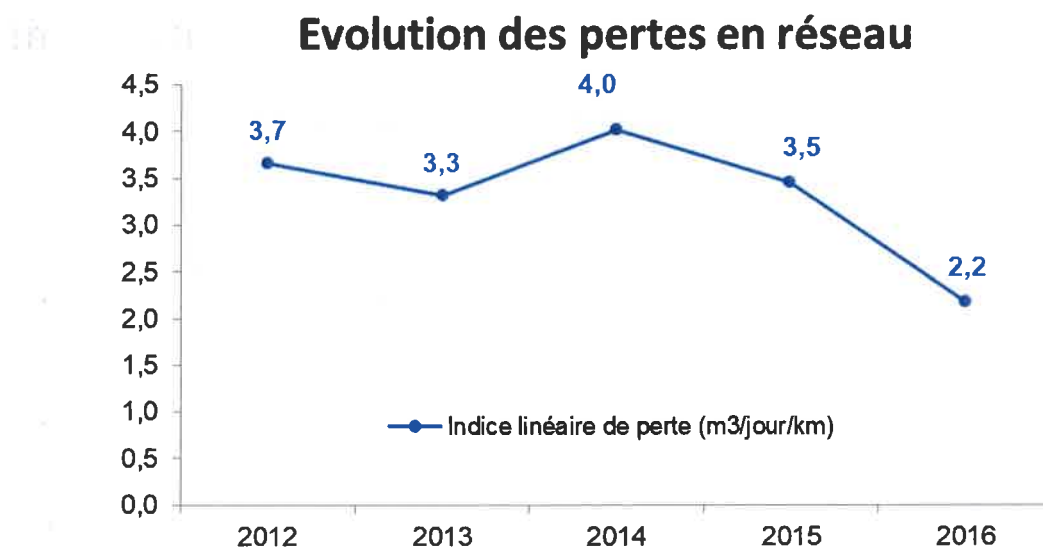
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 2,17 m³/j/km (3,46 en 2015).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	1,891	1,721

Au cours des 5 dernières années, 36,12 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,29 % (0,15 % en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 96 % (86 % en 2015).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2016, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = 3,14 \text{ ‰} (5,88 \text{ en } 2015)$$

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 15 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = 100 \%$$

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2016 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2016} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016}} = 0,72 \text{ ‰} (0,34 \text{ ‰ en } 2015)$$

3.8. Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 1,14 \text{ ‰} (1,76 \text{ en } 2015)$$

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	6 651	6 951
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	13	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100 %	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	-	-

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 078 624	834 948
Montants des subventions en €	-	78 821
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		700 000	1 298 410,98
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	-	11 589,12
	en intérêts	-	13 767,82

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 415 345 € (379 948 € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Antenne Sud : Verny – Louvigny	800 000,00	684 880,00
Sécurisation Forage de la Lobe	10 000,00	10 000,00
Pommérieux – Rue de la Sablonnière	400 000,00	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Sécurisation en eau potable du Syndicat des Eaux 2 T	2016	188 024,76
Réseau AEP GOIN-LIEHON	2016	423 024,97
Chloration	2016	36 750,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu *13* demandes d'abandon de créance et en a accordé *13*.

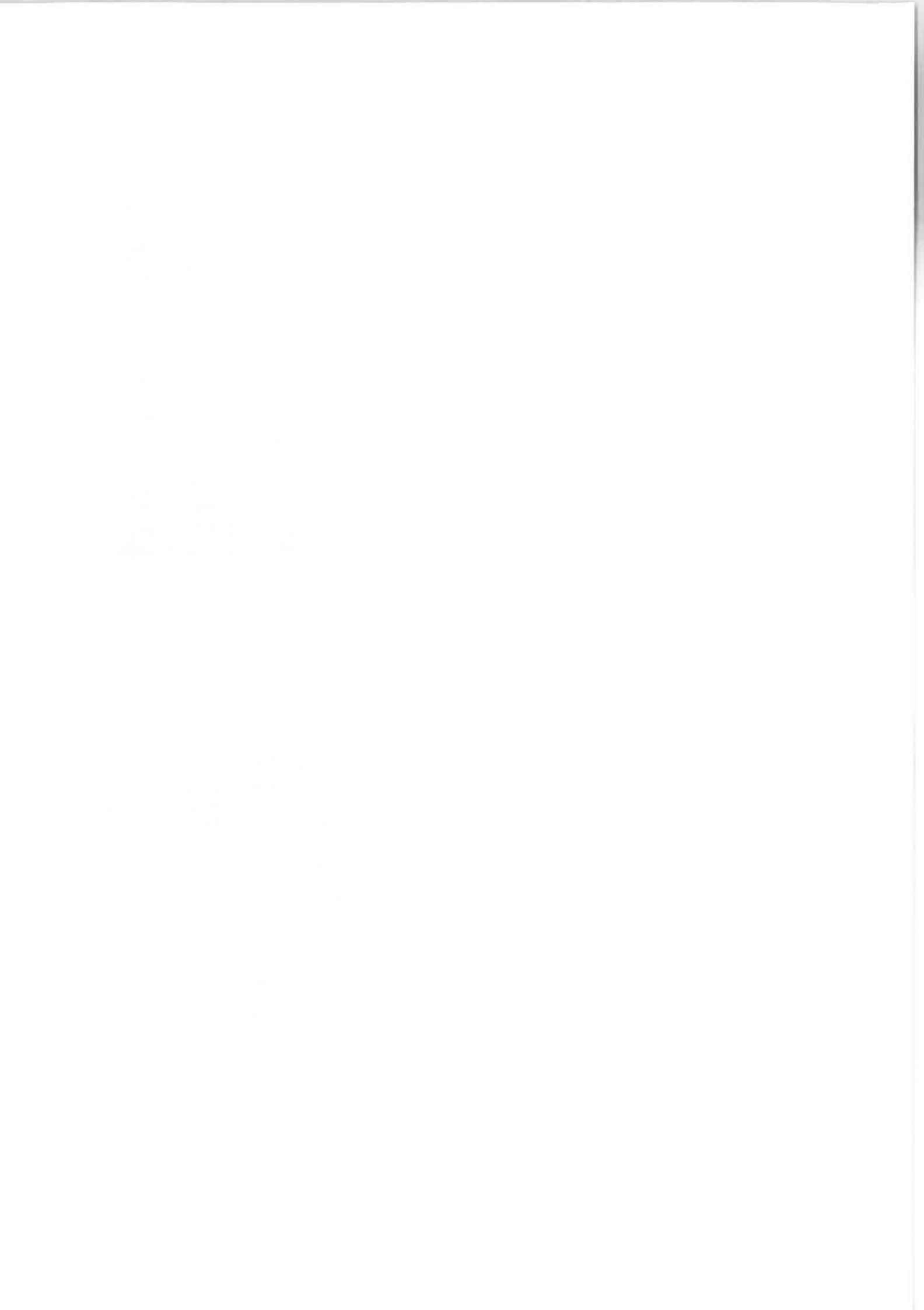
246,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit *0,0003€/m³* pour l'année 2016 (*0,0016 €/m³* en 2015).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 608	16 730
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,52	2,42
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	81,8 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,3 %	81 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,97	2,73
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,46	2,17
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15 %	0,29 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64 %	64 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0016	0,0003

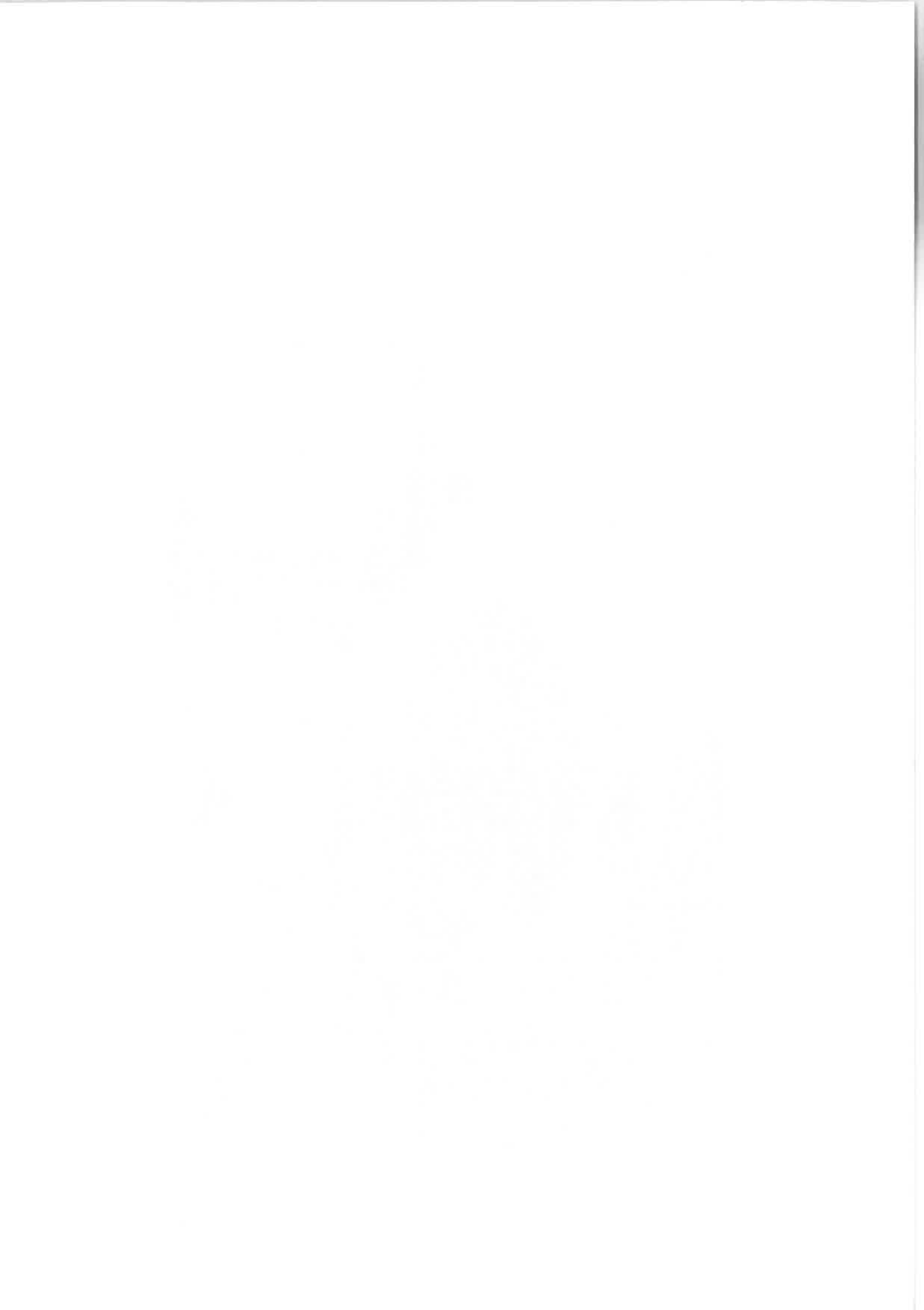


CABINE ABRITANT LE SURPRESSEUR



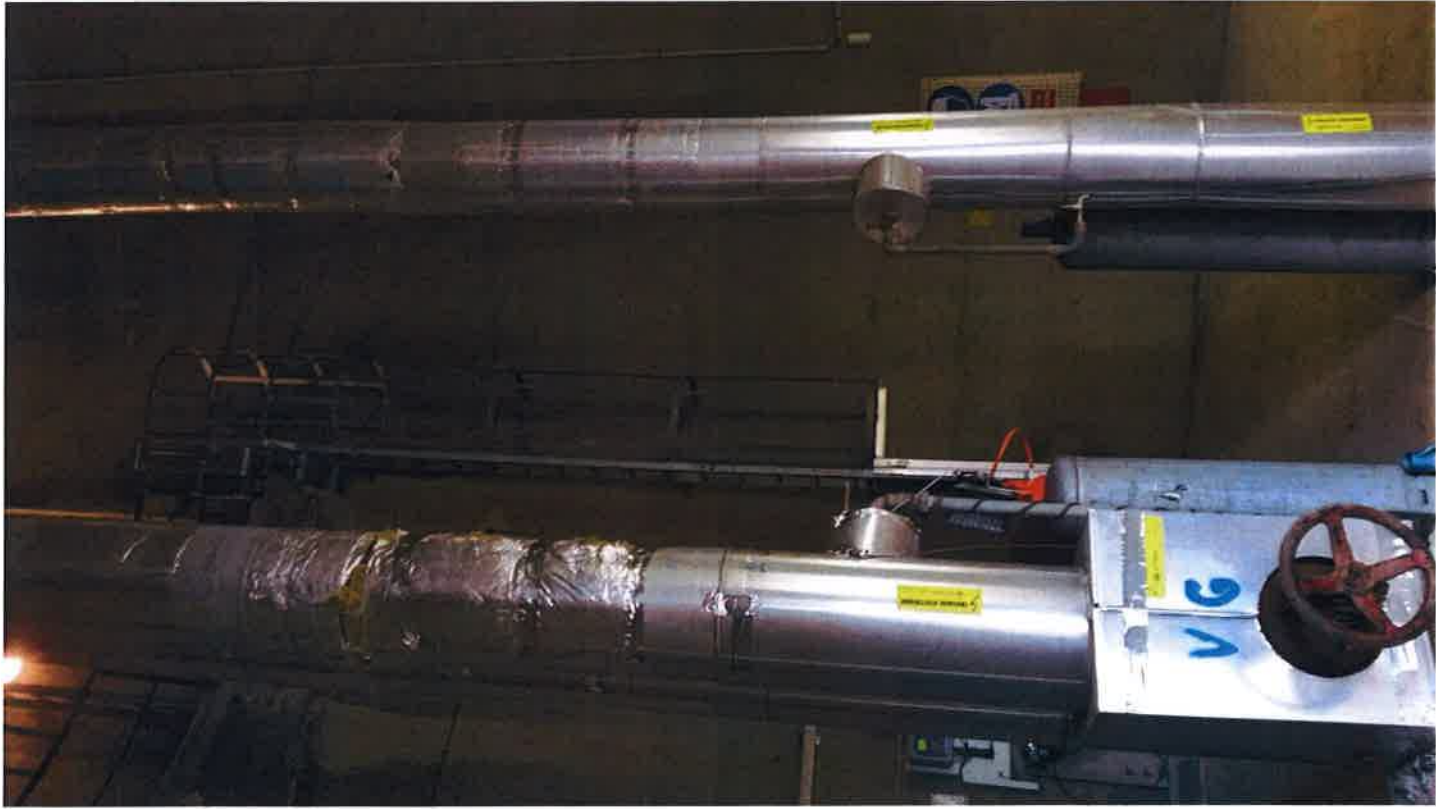
SURPRESSEUR

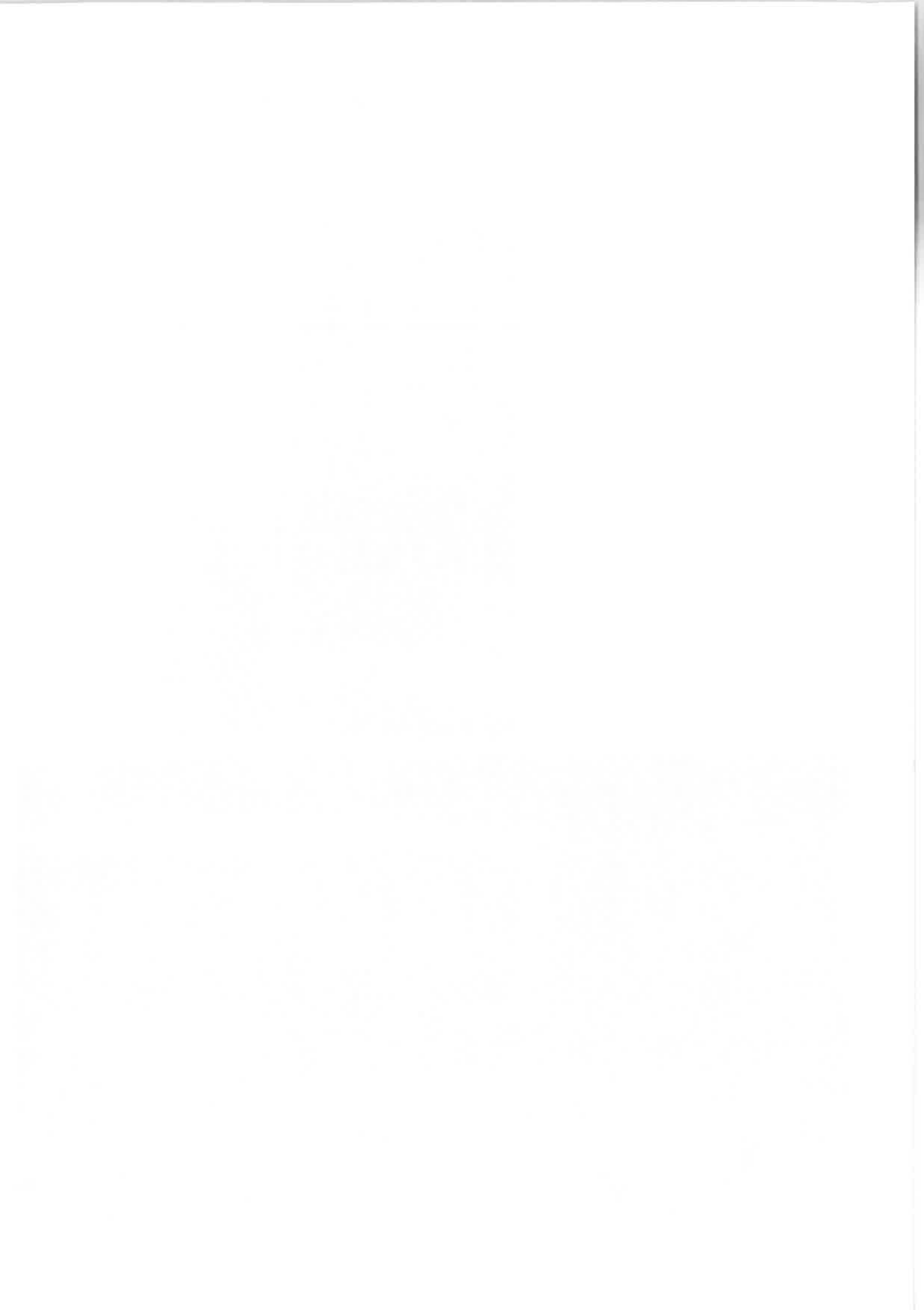




CHATEAU D'EAU DE VERNY

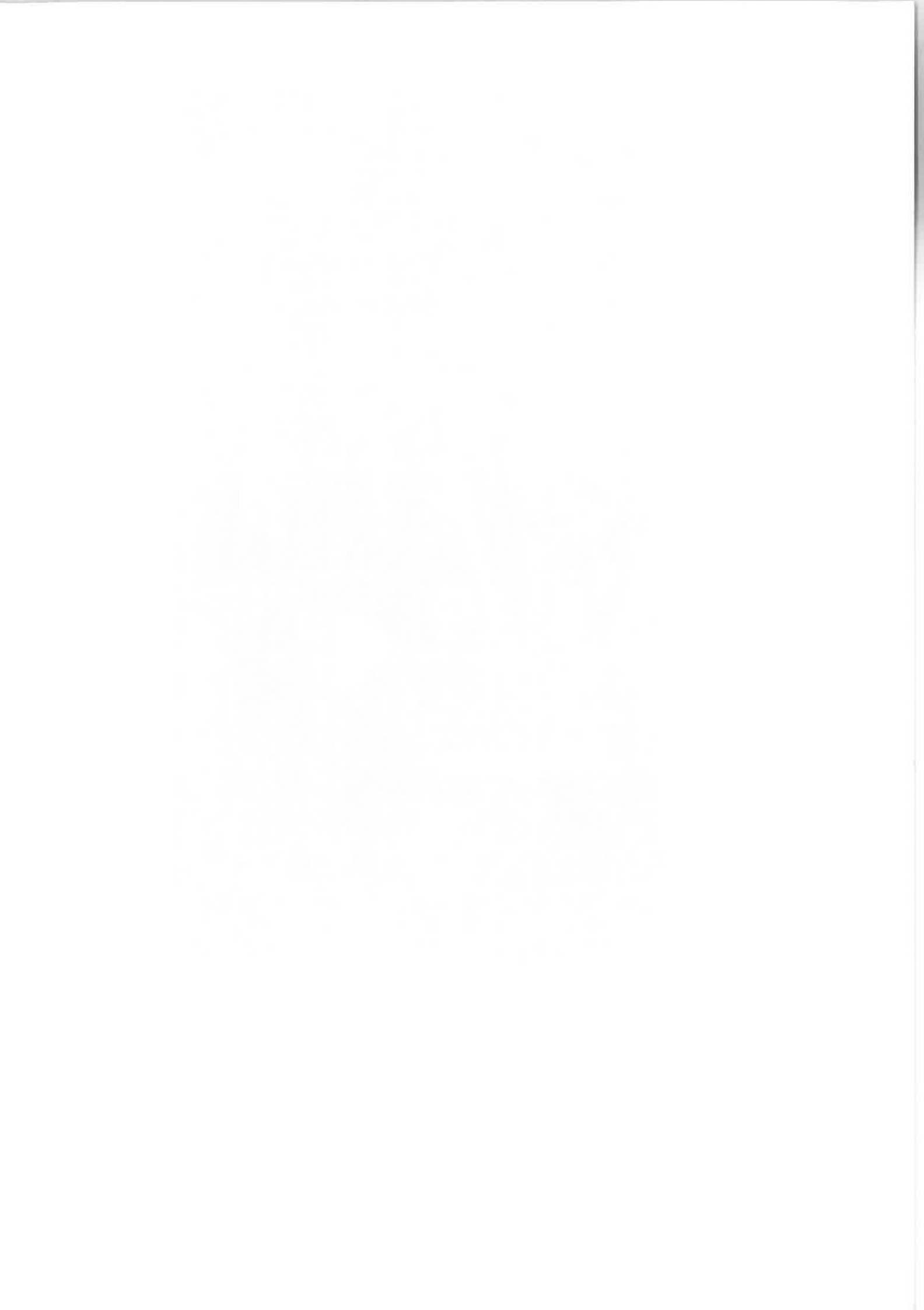
AVANT TRAVAUX







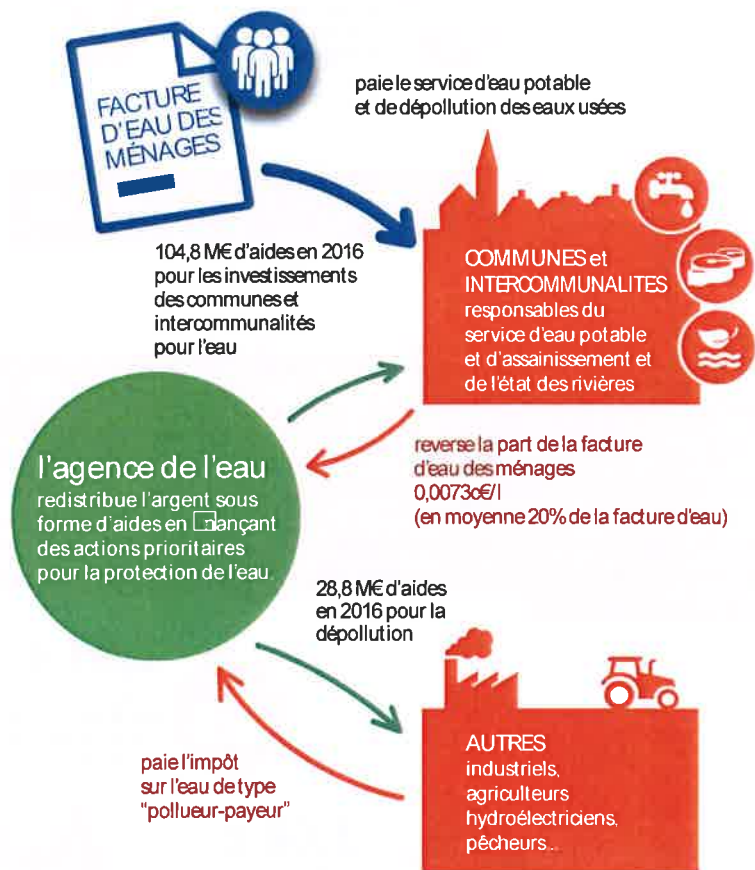
CHATEAU D'EAU DE VERNY
COLONNE MONTANTE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AEFM d'après l'observatoire national www.serviceseaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- ▮ la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- ▮ la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- ▮ la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- ▮ la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



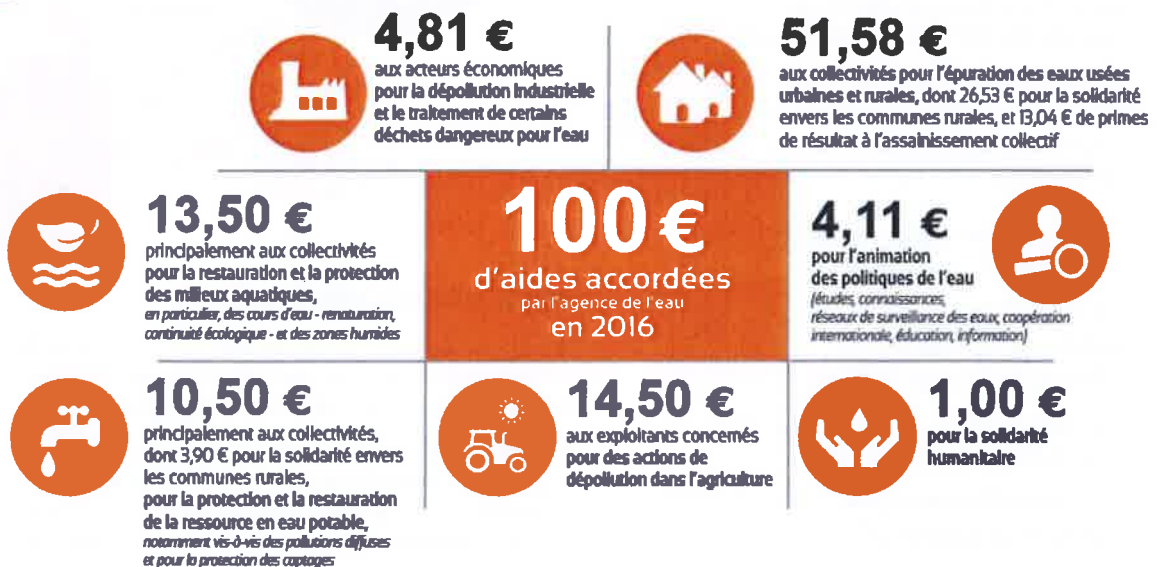
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOURIR À UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensés des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...). Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

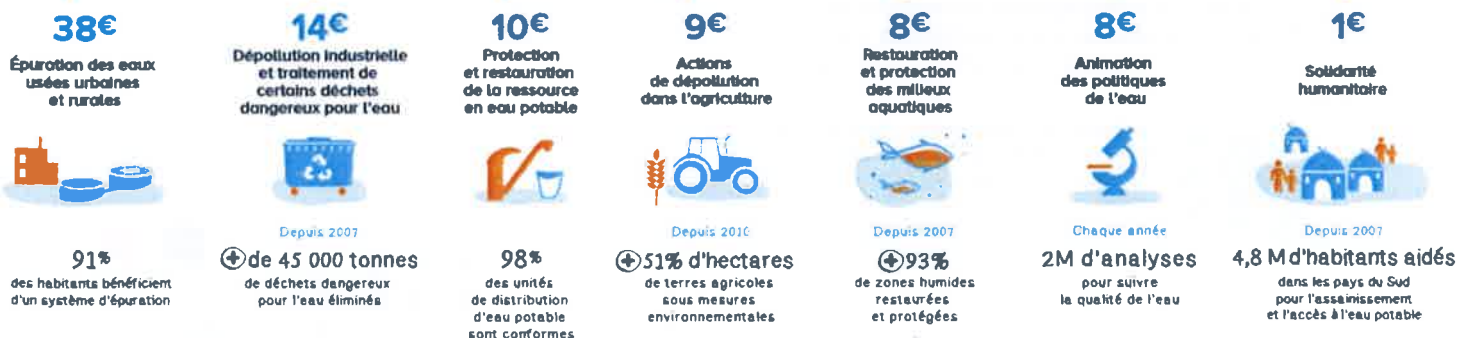
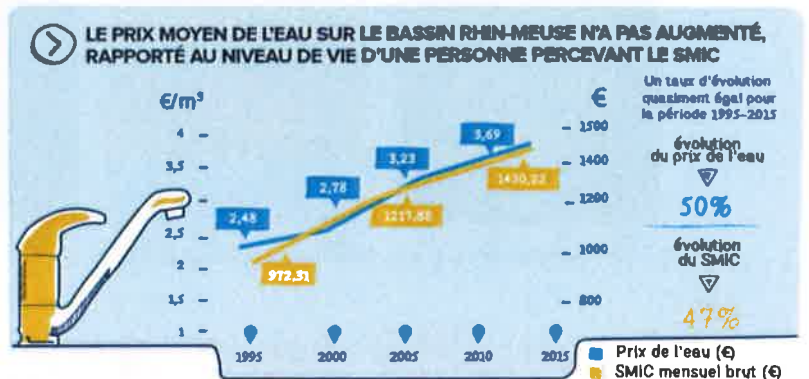
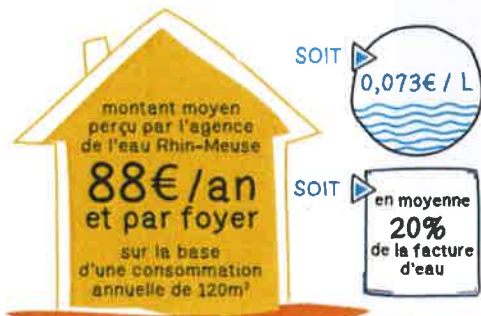
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU RHIN ET DE LA MEUSE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

